

# POSTULAT URGENT

**Auteur** PLR, par Julien MONOD  
**Objet** Télétravail en période de pandémie et réflexion sur le long terme  
**Date** 16/06/2020  
**Numéro** 2020.06.188

## **Actualité de l'événement**

Débat spécial COVID-10 de septembre 2020

## **Imprévisibilité**

## **Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate**

Une des mesures prises par de nombreuses entreprises publiques, administrations et même les écoles durant la pandémie a été de demander à leurs collaboratrices et collaborateurs de rester à la maison. Au 1er abord, cette mesure peut sembler peu adaptée. En effet, il semble être essentiel d'être sur place pour « encadrer » et « échanger » avec les collègues et pouvoir effectuer son travail dans de bonnes conditions.

Maintenant à début juin, après un quart d'année ou presque écoulé sans remettre les pieds au bureau, beaucoup de monde avouent que la transition et l'adaptation au nouveau rythme fut facile, avec moins de stress, moins de fatigue.

Tout d'abord, les déplacements se sont vus considérablement réduits. Il en résulte un gain de temps et donc d'efficacité pour les personnes actives à domicile, un gain de temps et donc d'efficacité pour les personnes en déplacement, débarrassées des embouteillages. Cette réduction des déplacements a également bien entendu permis de réduire la pollution.

Ensuite, sur le plan technique, de nombreuses administrations et services ont accéléré la digitalisation qui était déjà en cours, afin d'être opérationnel à distance, ce qui est actuellement largement le cas.

En outre, avec la rationalisation des bâtiments du Canton, à travers la réorganisation à l'intérieur du fonds FIGI, une économie notable pourrait être réalisée en charges de locaux, avec des places de travail sur les différents sites beaucoup moins nombreuses, car partagées et flexibles. Ces économies seraient plus importantes que les potentielles participations à accorder pour les places de travail à la maison. Les nouveaux locaux construits ou rénovés sont en général des espaces partagés plus grands. Il serait de fait plus efficace de se retrouver au calme et isolé à la maison, pour traiter de tâches complexes et prenantes.

C'est au niveau humain que le télétravail peut poser le plus de problème. En effet, d'abord il faut adapter l'organisation à la maison. Et puis il a fallu adapter la relation avec les collègues. Tous les échanges qui se font d'ordinaire informellement sont perdus. Ce manque est à contrebalancer avec une augmentation de l'efficacité des relations et de la productivité. En effet, lorsque l'on se trouve dans une séance à distance, la tendance est d'aller plus directement à l'essentiel, et on s'en tient à l'ordre du jour. On assiste donc à un renforcement de l'implication de chacun et surtout du sentiment de contribution active. Bien entendu il y a toujours des personnes dont l'implication frôle le taux zéro, mais que cela soit à distance comme au bureau.

Certes, actuellement le télétravail est réglementairement possible dans tous les services de l'Etat, mais il est appliqué ou autorisé de manière très diverses par les services. De plus, il existe des restrictions, tant au niveau

de % de travail possible à distance qu'au niveau des jours et des heures de travail pour le faire. Cette crise Covid19 nous a montré qu'il pouvait sans autre être étendu, grâce à des mesures d'accompagnements adéquates. Le travail en général n'a souvent pas baissé en qualité. Il a par certains aspects même été bonifié, l'employeur que sont les administrations et les services peut est rassuré, tout fonctionne bien et avec satisfaction

## **Conclusion**

Fort de ce constat, il nous faut maintenant réfléchir au plus long terme, au moment où l'obligation de télétravailler sera complètement levée. Ne faudrait-il pas conserver ce mode de travail comme une opportunité tant économique, qu'écologique et sociale ? Sans que cela soit un privilège, une faveur ou avec une connotation négative ?

Par ce postulat nous demandons ainsi au Conseil d'Etat :

- d'étudier la possibilité de maintenir les extensions de télétravail vécues dans tous les services, en particulier dans ceux où les tâches administratives sont importantes, en tenant compte de tous les avantages, les inconvénients, les chances et les opportunités y relatifs
- d'analyser en détail les conséquences financières de ces extensions
- de proposer des modification des bases légales et règlementaires nécessaires.
- de réfléchir aux moyens de promotion de ces mesures de télétravail auprès des communes et des autres entités proches ou partenaires de l'Etat.